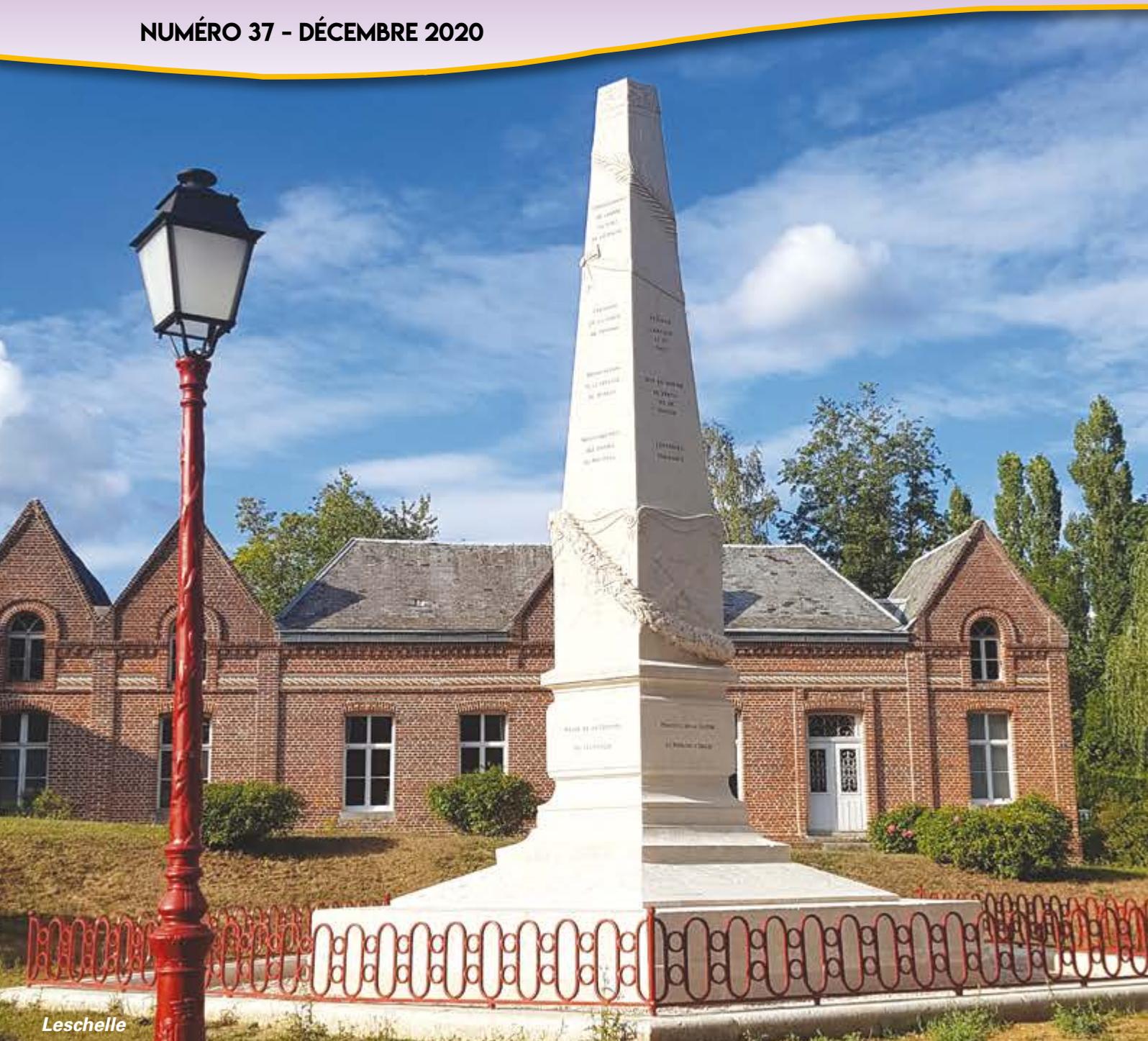


# USEDA INFO

JOURNAL DE L'UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE

NUMÉRO 37 - DÉCEMBRE 2020



Leschelle

## SOMMAIRE

P.3 EDITO

P. 4-7 BUDGET PRIMITIF

P.8-9 INSTALLATION DU  
NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL  
POUR LA MANDATURE 2020-2026

P. 10-11 RÔLE DES DÉLÉGUÉS  
DE L'USEDA

P. 12-13 PANORAMA

P. 14-15 ACTUALITÉS

P. 16-17 BILAN : RAISO

P. 18 PRÉ-RACCORDEMENT

P. 19-21 DÉLIBÉRATIONS

P. 22 RUBRIQUE INFO





**2020 fut une année riche en évènements, principalement ponctuée par :**

*Une crise sanitaire mondiale avec deux confinements et le recours au télétravail, sans discontinuité du service aux collectivités,*

*La mise en place des nouveaux délégués et membres du bureau syndical, retardée par les échéances municipales et communautaires, elles-mêmes perturbées par la COVID-19.*

*Notons que les élus ont été renouvelés à 50% environ.*

*Je profite de cet instant pour remercier l'ensemble des délégués, qui m'ont accordé leur confiance, afin de manager un bureau également renouvelé pour moitié.*

**Un changement important dans la structure dirigeante de l'USEDA :**

*Après dix-huit ans de dévouement, notre Directeur Yves de MOLINER a fait valoir ses droits à la retraite. Par promotion interne, Lucie MATHIEU a été nommée Directrice Générale et Christophe STASIAK nommé Responsable du service Communications Électroniques.*

**Un début de mandature très dense pour tous avec :**

- . Un rythme soutenu de réunions de bureau et comité syndical,*
- . La gestion des groupements d'achats d'énergie,*
- . La prise en charge d'inélucables points noirs, liés au rapide développement du réseau fibre optique depuis quatre ans,*
- . La réception et l'analyse des rapports d'activités de nos quatre concessionnaires / délégataires.*

**Pour 2021, toujours au service de ses adhérents, l'USEDA écrira une nouvelle feuille de route avec la mise en place des armoires communicantes, le passage progressif de l'éclairage public en LED, le développement des usages liés à la fibre optique et la mise en œuvre des demandes des collectivités émises durant les réunions de secteurs.**

*La lecture de ce bulletin vous informera sur les différents budgets, le rôle de vos délégués, les travaux réalisés et les décisions de bureau et comité syndical.*

**Au nom des membres du Bureau et de l'ensemble des agents de l'USEDA, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, dans le respect des conditions sanitaires.**

*Bonne lecture*

**Le Président  
Jean-Claude BERAUX**



# BUDGET PRIMITIF

Les budgets primitifs (budget principal et budget annexe communications électroniques et chaufferies bois) qui vous sont présentés tiennent compte de l'évolution prévisible des ressources de l'USEDA. Ils ont été votés lors de la réunion du comité syndical le 10 décembre 2020.

## BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, le budget principal ci-après est un budget établi toutes taxes comprises.

Ainsi, en volume, le budget 2021 en comparaison du budget 2020 se présente comme suit :

	2020	2021	%
Fonctionnement	13 838 650 €	14 752 650 €	+ 6,60 %
Investissement	27 452 425 €	26 993 000 €	- 1,67 %

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à **14 752 650 €** et se répartissent comme suit :

**Charges à caractère général : 4 935 050 €** en augmentation de **34 600 €** soit une hausse de **0,71 %** par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2020.

Les principaux postes en augmentation sont les suivants :

Achats d'énergie + **100 000 €**

Télécommunication + **5 000 €**

Taxes foncières + **4 500 €**

Locations immobilières + **2 000 €**

Les principaux postes en diminution sont les suivants :

Catalogues et imprimés - **25 000 €**

Affranchissement - **12 000 €**

Indemnités au comptable - **8 000 €**

Carburant - **7 000 €**

**Charges de personnel et frais assimilés : 1 103 200 €**, en baisse de **10 000 €** par rapport à 2020, soit - **0,90 %**.

Est pris en compte le glissement vieillissement technicité (GVT) lié à une ancienneté moyenne plus importante des agents de l'USEDA.

**Charges de gestion courante : 173 020 €**, en augmentation de **1 000 €** par rapport au budget 2020.

**Les charges financières** baissent de **27 000 €** par rapport à 2020 en raison de la diminution de la dette pour le budget principal.

**Les dépenses réelles** s'élèvent à **6 452 650 €**, en augmentation de **0,08 %** par rapport à 2020.

Le virement à la section d'investissement atteint **8 000 000 €**.

La dotation aux amortissements reste identique à celle de 2020 soit **300 000 €**.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à **14 752 650 €** et se répartissent comme suit :

Les revenus de gestion courante (vente Tickets restaurants, vente énergie photovoltaïque et vente de cuivre) s'élèvent à **73 600 €**, dotation identique à l'année 2020.

Le montant de la taxe sur la consommation finale d'énergie s'élève à **7 100 000 €**, identique par rapport à 2020.

Le montant de la redevance versée par les concessionnaires et de la PCT s'établit à **3 415 000 €**.

**Parmi les autres recettes, le montant de la contribution des communes (maintenance, achat d'énergie et groupements d'achats) atteint 3 988 400 €, en hausse de 38 400 € par rapport à 2020.**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le remboursement en capital des emprunts s'élève à **673 000 €** et baisse de **15 000 €** par rapport à 2020.

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette pour le budget principal, réparti en cinq prêts, s'élève à **1 857 081,63 €**, ce qui représente 3 mois et demi des recettes de fonctionnement, hors achat énergie.

La répartition de l'encours au 31/12/2020 est la suivante :

**400 002,02 €** au taux fixe de 4,785 %, échéance du prêt 15/02/2023.

**250 000 €** au taux fixe de 3,15 %, échéance du prêt 25/12/2021.

**400 002,02 €** au taux fixe de 1,28 %, échéance du prêt 15/03/2023.

**676 903,87 €** au taux fixe de 1,66 %, échéance du prêt 05/01/2026.

**130 173,72 €** au taux fixe de 1,66 %, échéance du prêt 02/01/2026.

**Remboursement des emprunts aux communes de 18 000 €** (montant identique à la dotation 2020) pour la prise en compte de prêts contractés par des communes avant leur adhésion à l'USEDA.

### Pour les travaux d'investissement

En légère baisse par rapport aux années précédentes.

### Réseau de distribution de l'électricité :

La prévision d'investissement est de l'ordre de **17 millions d'euros**, en raison d'une part de la baisse des subventions, et d'autre part de la diminution du volume des extensions.

### Réseau éclairage public :

La prévision d'investissement est de **1 861 000 €** pour le programme extension et **350 000 €** pour la mise en conformité des réseaux d'éclairage public.

La prévision d'investissement est de **80 000 €** pour la géolocalisation des ouvrages d'éclairage public.

Mise en place d'armoires d'éclairage public communicantes : prévision d'investissement de l'ordre de **1 721 000 €** en complément des programmes 2018, 2019 et 2020.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

La dotation ENEDIS au titre de l'article 8 du contrat de concession s'élève à **360 000 €**, stable par rapport à l'année 2020.

Les dotations du Fonds d'Amortissement des Charges Electriques (FACE) s'élèvent en 2021 à **2 013 000 €**, ce qui permet la réalisation de **4 572 000 € TTC** de travaux.

En 2021, le Conseil départemental ne subventionne plus les travaux.

Les dotations des communes en 2021 atteignent le montant de **8 347 000 €**, en baisse de **558 000 €** par rapport à 2020.



**FONCTIONNEMENT**

**14 752 650 €**

**INVESTISSEMENT**

**26 993 000 €**

# BUDGET PRIMITIF

## BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement de l'USEDA pour 2021 s'élèvent à **6 231 200 €** et comprennent notamment :

1 - **77 180 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.

2 - Les charges de personnel s'élèvent à **300 850 €**.

3 - Les dotations aux amortissements des biens s'élèvent à **1 500 000 €** et se répartissent comme suit :

- Biens mis à disposition par le Conseil départemental : **117 000 €**
- Biens USED A et autres : **1 383 000 €**

4 - Virement à la section d'investissement de **865 500 €**.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'USED A s'élèvent à **6 231 200 €**.

A noter :

1 - Les "produits services domaines" qui s'élèvent à **1 160 000 €**, comprennent notamment les locations de fourreaux, l'hébergement des opérateurs,...

2 - Les participations des communes et EPCI s'élèvent à **970 000 €**.

3 - Les reprises des subventions qui s'élèvent à **1 521 200 €** se répartissent comme suit :

- Sur les biens mis à disposition par le Conseil départemental : **83 077 €**
- Sur les biens USED A : **1 438 123 €**

4 - Les redevances versées par le délégataire et autres produits estimées à **2 580 000 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les charges d'investissement de l'USED A pour 2021 s'élèvent à **36 415 500 €** et comprennent :

1 - Les travaux FTTH qui s'élèvent à **28 807 400 €** y compris les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre.

2 - Le compte 139 subventions d'investissement transférées au compte de résultats d'un montant de **1 521 200 €**, vient en contrepartie de la reprise de subvention en recettes de fonctionnement.

3 - **5 900 000 €** ont été prévus pour le remboursement du capital des emprunts.

4 - **186 900 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette pour le budget communications électroniques réparti en quatorze prêts, s'élèvent à **119 303 223,65 €**, avec le prêt de la Caisse de Dépôts et de Consignation qui sera remboursé en 2021 (**21 058 557 €** au taux fixe de 1,50 %).

La répartition de l'encours au 31/12/2020 est la suivante :

**6 400 000 €** au taux fixe de 1,54 %, échéance du prêt 05/10/2036.

**8 375 000 €** au taux fixe de 1,57 %, échéance du prêt 01/08/2037.

**4 250 000 €** au taux fixe de 1,63 %, échéance du prêt 25/11/2037.

**4 375 000 €** au taux fixe de 1,58 %, échéance du prêt 25/11/2038.

**4 437 500 €** au taux fixe de 1,57 %, échéance du prêt 25/11/2038.

**4 500 000 €** au taux fixe de 1,67 %, échéance du prêt 25/11/2038.

**4 437 500 €** au taux fixe de 1,62 %, échéance du prêt 25/11/2038.

**9 375 000 €** au taux fixe de 1,25 %, échéance du prêt 01/09/2039.

**4 750 000 €** au taux fixe de 1,17 %, échéance du prêt 05/12/2039.

### Quatre prêts ont été contractés en 2020

- Caisse d'Épargne, prêt communications électroniques : **14 812 500 €**, durée 20 ans au taux fixe de 1,38 %.
- Banque postale prêt communications électroniques : **7 900 000 €**, durée 20 ans au taux fixe de 1,22 %.
- Banque postale, prêt communications électroniques : **9 791 666,65 €**, durée 20 ans au taux fixe de 1,22 %.
- Caisse de Crédit Agricole prêt communications électroniques : **14 812 500 €**, durée 20 ans au taux fixe de 1,29 %.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'USEDA pour 2021 s'élèvent à **36 415 500 €** et comprennent :

- 1 - Les subventions d'équipement d'un montant de **17 200 000 €** comprennent la subvention de l'Etat (Fond national pour la Société Numérique FSN) pour un montant de **14 200 000 €**, du département de l'Aisne pour un montant de **2 000 000 €** et de la région pour **1 000 000 €**.
- 2 - Les participations des communes et EPCI adhérentes pour un montant de **5 300 000 €**.
- 3 - Un emprunt pour un montant de **11 550 000 €** pour équilibrer le budget.
- 4 - Les opérations d'ordre s'élèvent à **2 365 500 €** dont **1 500 000 €** de dotation aux amortissements.

## FONCTIONNEMENT

**6 231 200 €**

## INVESTISSEMENT

**36 415 500 €**

## BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Il ne comprend que du fonctionnement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à **205 000 €** et comprennent notamment :

- 1 - Le paiement des prestations des entreprises qui entretiennent les chaufferies d'URCEL, de SISSONNE et de TUIGNY. Les dépenses s'élèvent à **191 050 €**.
- 2 - Le paiement des consommations d'eau, d'électricité et dépenses imprévues des trois chaufferies pour un montant de **10 900 €**.

- 3 - L'assurance multirisques, pour un montant de **3 050 €**.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles correspondent à l'encaissement des ventes de chaleur. Elles s'élèvent à **205 000 €**.

# INSTALLATION DU NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL POUR LA MANDATURE 2020-2026

**Les 51 délégués du Comité Syndical se sont réunis le mardi 6 octobre 2020, à l'USEDA pour élire le Président ainsi que les Vice-Présidents qui composent le nouveau Bureau Syndical.**

**M. Jean-Claude BERAUX succède à M. Daniel DUMONT à la présidence du syndicat.**

Suite aux élections municipales, les 791 communes et les 15 Communautés de communes/d'agglomération adhérentes de l'USEDA ont désigné leurs représentants.

Courant septembre se sont déroulées les réunions de secteurs qui ont permis d'élire les 43 nouveaux délégués de secteurs pour le Collège des communes et les 4 nouveaux délégués pour le Collège des EPCI.

Par ailleurs, le Conseil départemental de l'Aisne est représenté par 4 délégués.

Les 51 délégués se sont réunis, mardi 6 octobre à l'USEDA, pour procéder au renouvellement des instances syndicales : Président, Vice-présidents et membres des commissions.

**Un bureau syndical de 7 membres où tous les différents territoires du département sont représentés**

Sous la présidence du doyen d'âge M. Bernard VIET, l'assemblée a élu M. Jean-Claude BERAUX en tant que Président.

M. Jean-Claude BERAUX a proposé au Comité Syndical un Bureau Syndical composé de 6 Vice-présidents.

Ont été élus Vice-présidents :

M. Thomas DUDEBOUT : 1<sup>er</sup> Vice-président en charge des usages et du numérique

M. René PÂRIS : 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'éclairage public

M. Yves de MOLINER : 3<sup>ème</sup> Vice-président en charge des politiques contractuelles

M. Alain GUILLAUME : 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des énergies renouvelables

M. Michel BONO : 5<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la vidéo-protection

M. Patrick DUMAIRE : 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la politique de télégestion

## Membres du Bureau Syndical



**JEAN-CLAUDE BERAUX**  
PRÉSIDENT



**THOMAS DUDEBOUT**  
1<sup>er</sup> Vice-Président



**RENÉ PÂRIS**  
2<sup>e</sup> Vice-Président



**YVES de MOLINER**  
3<sup>e</sup> Vice-Président



**ALAIN GUILLAUME**  
4<sup>e</sup> Vice-Président



**MICHEL BONO**  
5<sup>e</sup> Vice-Président



**PATRICK DUMAIRE**  
6<sup>e</sup> Vice-Président

## Membres du Comité Syndical

 <b>1. AUBENTON</b> PIERRE DIDIER	 <b>2. BÉTHANCOURT-EN-VAUX</b> RENÉ PARIS	 <b>2. BÉTHANCOURT-EN-VAUX</b> JEAN FAREZ	 <b>3. LA CAPELLE</b> RÉGIS VASSEUR
 <b>3. LA CAPELLE</b> JACQUES JOPEK	 <b>4. COUCY-LE-CHÂTEAU</b> JACQUES BRYCOVE	 <b>4. COUCY-LE-CHÂTEAU</b> PATRICK CAUX	 <b>5. CRAONNE</b> DOMINIQUE CHOVET
 <b>7. FÈRE-EN-TARDENOIS</b> BERNARD VIET	 <b>8. GUISE</b> PATRICK DUMON	 <b>8. GUISE</b> BORIS BAUSSART	 <b>9. MARLE</b> DANIEL LETURQUE
 <b>11. NEUILLY-SAINT-FRONT</b> BÉATRICE LEVEQUE	 <b>12. NORD DE LAON</b> BENOÎT de THORE	 <b>13. NORD EST DE ST QUENTIN</b> ELIE BOUTROY	 <b>14. SUD EST DE ST QUENTIN</b> PASCAL BON
 <b>15. SISSONNE</b> CLAUDE PHILIPPOT	 <b>15. SISSONNE</b> MICHEL TELLIER	 <b>16. SUD DE L' AISNE</b> JEAN-CLAUDE BERAUX	 <b>17. SUD DE LAON</b> YVES de MOLINER
 <b>18. VALLÉE DE LA CRISE</b> BRUNO TOUSSAINT	 <b>19. VAILLY-SUR-AISNE</b> GÉRARD LAÎNÉ	 <b>19. VAILLY-SUR-AISNE</b> FLORENT PLAQUET	 <b>20. VERMANDOIS</b> MICHEL BONO
 <b>21. VERVINOIS</b> LUC TAVERGNIER	 <b>22. VIC-SUR-AISNE</b> TRISTAN LEROUX	 <b>23. SOISSONS</b> GINETTE PLATRIER	 <b>24. NORD OUEST DE SOISSONS</b> PATRICK DUMAIRE
 <b>25. VALLÉE DE LA VESLE</b> FRANCIS MARLIER	 <b>26. VALLÉE DE LA MARNE</b> ELISABETH CLOBOURSE	 <b>27. LAON</b> YVES BUFFET	 <b>27. LAON</b> SYLVIE LETOT-DURANDE
 <b>28. SAINT-QUENTIN</b> MICHEL MAGNIEZ	 <b>28. SAINT-QUENTIN</b> LOUIS SAPHORES	 <b>28. SAINT-QUENTIN</b> FREDDY GRZEZICZAK	
	 <b>PIERRE-JEAN VERZELEIN</b>	 <b>JEAN-LUC LANOUILH</b>	 <b>THOMAS DUDEBOUT</b>
	 <b>JEAN-PAUL COFFINET</b>	 <b>ALAIN GUILLAUME</b>	 <b>HERVÉ MUZART</b>
		 <b>MICHEL COLLET</b>	 <b>THIBAUT RICADA</b>

**Collège du Conseil  
départemental de l'Aisne**

**Collège des EPCI**

# RÔLE DES DÉLÉGUÉS DE L'USEDA

L'USEDA est un syndicat mixte ouvert regroupant **791 Communes, 15 Communautés d'agglomération/communes et le Conseil départemental de l'Aisne**. Il est géré par un **Comité Syndical composé de 51 délégués**.

**Les communes adhèrent à l'USEDA pour les trois compétences obligatoires qui sont :**

- l'organisation de la distribution publique d'électricité,
- l'enfouissement des réseaux de télécommunications,
- la mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques.

**et pour ses compétences à la carte choisies librement, telles que :**

- l'organisation du service public de gaz,
- l'éclairage public avec deux sous compétences (les travaux et la maintenance),
- la signalisation lumineuse,
- les communications électroniques,
- les réseaux de chaleur,
- la maîtrise de l'énergie,
- la vidéo-protection

## Le rôle des délégués vis-à-vis de leur collectivité

Les deux délégués titulaires représentent leur collectivité au sein des secteurs. Ils reçoivent des informations utiles pour leur collectivité et contribuent aux orientations proposées au comité syndical.

S'ils sont élus délégués de secteur, ils siègeront au comité syndical de l'USEDA et prendront les décisions au nom de leur secteur.

Ces décisions portent sur l'exercice des compétences de l'USEDA, ses projets, son organisation, le budget, les aides financières apportées aux collectivités adhérentes et aux usagers du service public.

## Le rôle des délégués vis-à-vis de l'USEDA

Réciproquement, le délégué a également un rôle de représentation.

**De l'USEDA auprès de sa collectivité :**

Le délégué informe sa collectivité des actions menées par le syndicat.

Une fois par an, le délégué présente à sa collectivité, en séance du conseil, **le rapport d'activité de l'USEDA**.

Les délégués suivent aussi, avec l'USEDA, les travaux d'investissement et de maintenance qui sont réalisés sur le territoire de leur commune. Ils sont notamment informés des dates d'intervention des entreprises et font les demandes de dépannage d'éclairage public et de signalisation lumineuse, en complément des secrétariats et des collectivités.

## Les moyens à leur disposition pour remplir les missions de délégué :

L'USEDA met à disposition des délégués des moyens et des outils qui leur permettent d'exercer pleinement leurs missions.

### **Les correspondants de proximité :**

À l'échelle de chaque secteur l'USEDA a nommé, parmi ses agents (des chargés de secteurs), un correspondant de proximité, relais entre les délégué(e)s et les services du syndicat. Il assiste l' élu, membre du comité syndical, en charge du secteur. Le correspondant de proximité est une porte d'entrée toujours ouverte qui apporte la réponse attendue ou oriente les délégués vers le bon interlocuteur en fonction de leur demande ou du problème posé.

### **Les outils de communication :**

Chaque délégué(e) est destinataire des supports de communication de l'USEDA qui lui permettent d'être informé des actualités du syndicat en général. Les délégués reçoivent notamment le rapport d'activité annuel du syndicat, qu'ils doivent présenter en conseil municipal. L'USEDA dispose également d'un site internet : [www.useda.fr](http://www.useda.fr), dont un espace extranet, espace adhérent sécurisé et réservé aux élus après identification.

Sur cet extranet, les élus retrouvent toutes les informations liées aux activités du syndicat sur le territoire de leur collectivité :

- suivi des études,
- avancement des chantiers,
- compétences transférées,
- contributions versées à l'USEDA,
- patrimoine (linéaire réseaux électriques et d'éclairage public pour les communes ayant confié la maintenance à l'USEDA)

Les élus peuvent également suivre toute l'actualité de l'USEDA sur Facebook (<https://www.facebook.com/useda02>) et Twitter (<https://twitter.com/useda02000>).

### **Des rendez-vous annuels :**

L'USEDA organise des réunions de secteurs.

Ces réunions sont des moments privilégiés d'échanges avec les délégués de ses communes adhérentes notamment les dossiers qui seront proposés au vote du comité syndical départemental.



# PANORAMA

## ASSIS-SUR-SERRE

A Assis-sur-Serre, les travaux de dissimulation des réseaux électriques, en coordination avec l'enfouissement des réseaux télécom et d'éclairage public, qui ont eu lieu conjointement rue Ernest Lavis, impasse Fouquier Thieville et rue Alexandre Dumas, ont été réalisées par l'entreprise GEPELEC.

Le montant des travaux se sont élevés à 245 000 euros pour l'enfouissement des réseaux électriques et à 204 350 euros pour le réseau télécom et la mise en place de nouveaux mâts d'éclairage public.



Avant



Après

## BOURG-ET-COMIN

Les travaux d'enfouissement des réseaux de fils nus, d'éclairage public et téléphoniques à la résidence Grousselle et rue de la Vigne Monsieur ont été confiés à l'entreprise DEMOUSELLE.

Près de 95 000 euros ont été consacrés à la dissimulation des réseaux électriques et 75 350 euros ont été investis dans les réseaux de télécommunication et d'éclairage public.



Avant



Après

## LONGPONT

L'entreprise LESENS a mené à Longpont, l'enfouissement esthétique des réseaux de fils nus, d'éclairage public et téléphoniques, rue de la Belle Croix.

Le montant des travaux s'élève à 133 230 euros pour l'enfouissement des réseaux électriques et à 117 740 euros pour les réseaux d'éclairage public et téléphoniques.



Avant



Après

## ORGEVAL

Les travaux d'enfouissement des réseaux qui ont eu lieu conjointement Grande rue, route de Montchâlons et rue des Clos, ont été réalisés par l'entreprise DRTP.

Un budget total d'environ 300 000 euros a été consacré pour la dissimulation des réseaux électriques basses tensions, d'éclairage public et téléphoniques.



Avant



Après

## ROMERY

Dans le cadre du projet d'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques et d'éclairage public, rues des Fontaines et du Moulin, les travaux ont été réalisés par l'entreprise ENGIE. Ce fut l'occasion d'éradiquer les seize ballons fluos.

Les travaux se sont élevés à 150 000 euros pour les réseaux électriques, ceux de l'éclairage public et de télécommunications ressortent à 82 360 euros.



Avant



Après

## VILLIERS-SAINT-DENIS

La commune de Villiers-Saint-Denis a décidé d'entreprendre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, télécoms et d'éclairage public, rue du 8 mai 1945, avec la création d'un poste transformateur électrique de type A.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise GTIE pour un montant de 512 780 euros.



Avant



Après

# ACTUALITÉS

## COVID-19

### Information

## CORONAVIRUS COVID-19

Nous tenions à vous informer que tous les élus et les agents de l'**USEDA**, ainsi que les entreprises travaillant pour nous, sont restés et resteront mobilisés durant cette crise sanitaire sans précédent.

Suite aux consignes du Gouvernement et jusqu'à la fin de l'état d'urgence, le siège de l'**USEDA** situé à Laon, reste fermé au public. Nous restons joignables par e-mail à l'adresse suivante [contact@useda.fr](mailto:contact@useda.fr), par téléphone au 03 23 27 15 80 et sur les réseaux sociaux afin de répondre à vos questions. Toute réunion en présentiel est

annulée au profit des échanges téléphoniques et visio-conférences.

Pendant cette période, les entreprises travaillant sur les projets d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et télécoms continuent l'avancement des travaux tout en respectant les gestes barrières.

Nous continuons le déploiement du réseau très haut débit dans l'Aisne, ainsi que les opérations de pré-raccordements, avec un protocole sanitaire strict lors des interventions à l'intérieur des domiciles.

Dans cette période exceptionnelle où nous sommes tous appelés à un élan de solidarité et de responsabilité, soyez certains que l'**USEDA** met tout en oeuvre pour assurer la continuité de service pour tous.

## CONTACT FIBRE OPTIQUE

Notre délégataire AISNE THD a mis en place un numéro gratuit ainsi qu'une adresse e-mail afin de répondre au mieux aux demandes fibre optique (éligibilité, demandes de densification, problèmes de raccordement, ...).

Le numéro et l'adresse e-mail sont dès à présent opérationnels !.

**Le numéro :**  
**0 801 907 717**

**Adresse e-mail :**  
**[aisne-thd@saytoutcom.com](mailto:aisne-thd@saytoutcom.com)**

## NOUVELLE COMMUNE ADHÉRENTE

La commune de Danizy a délibéré afin de pouvoir adhérer à l'**USEDA** en janvier prochain !

Notre syndicat sera donc composé de 792 communes, 15 Communautés de communes / d'agglomération et du Conseil départemental de l'Aisne.

**VOUS POUVEZ  
NOUS SUIVRE  
SUR FACEBOOK  
ET TWITTER !**



[facebook.com/useda02](https://facebook.com/useda02)



[@useda02000](https://twitter.com/useda02000)

## DÉPART ET ARRIVÉE À L'USEDA

### DÉPART À LA RETRAITE !

Une page se tourne à l'USEDA avec le départ à la retraite de M. Yves de MOLINER, Directeur Général, après 18 ans de bons et loyaux services.

Sous la présidence de M. Bernard LECLERE, puis de M. Daniel DUMONT, il a contribué à l'extension du périmètre de notre syndicat, qui regroupe aujourd'hui 791 communes, 15 Communautés de communes et d'agglomération et le Conseil départemental de l'Aisne, ainsi qu'à la diversification de ses activités.

Œuvrant au développement du syndicat, il l'a vu évoluer dans l'exercice de ses différentes compétences ; on soulignera notamment la mise en place de groupements d'achat d'énergies, l'installation d'un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques et le déploiement d'un réseau d'initiative publique très haut débit dans le département de l'Aisne.

Nous le remercions pour toutes ces années passées au service de l'USEDA qu'il a su faire grandir et reconnaître. Nous lui souhaitons une très bonne retraite.

C'est Mme Lucie MATHIEU, qui prend la relève au poste de Directrice Générale de l'USEDA. Elle assurait au sein du syndicat les fonctions de Responsable Communications Électroniques depuis 2015.



### LAURENCE MORCEL : NOUVELLE RECRUE À L'USEDA

Depuis le 3 février, nous avons le plaisir de compter parmi nous, Mme Laurence MORCEL, qui est chargée des dessertes en fibre des nouvelles constructions et des densifications au sein du service communications électroniques.

Voici ses coordonnées : l.morcel@useda.fr ou 03 23 27 15 87



### CHANGEMENT DE POSTE À L'USEDA

Suite à la nomination de Mme Lucie MATHIEU, en tant de Directrice Générale, c'est M. Christophe STASIAK qui a été nommé au poste de Responsable des Services Communications Electroniques.

Voici ses coordonnées : c.stasiak@useda.fr ou 03 23 27 15 91

## POINT SUR LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE TRÈS HAUT DÉBIT DANS L' AISNE AU 01.12.2020

**512**

**communes desservies  
en fibre optique**

*sur un total  
de 757 communes*

**168 979**

**locaux éligibles  
à la fibre optique**

*sur un total  
de 210 000 prises*

**12 533**

**prises fibre optique installées avant commercialisation**

*dont 894 réalisées pour le mois de novembre*

**41**

**nœuds de raccordement  
optique en service**

*sur un total de 41 NRO*

**398**

**points de  
mutualisation en service**

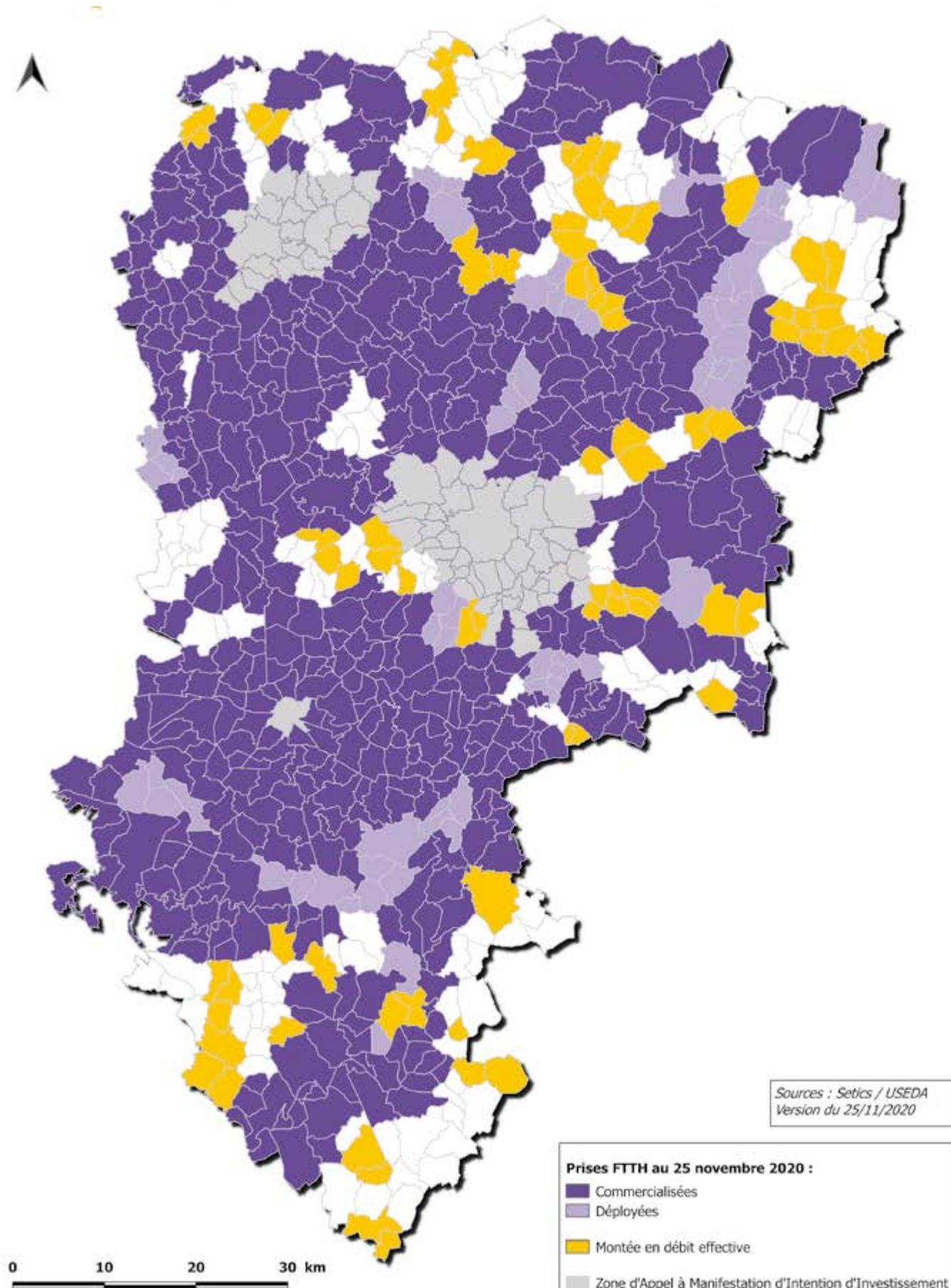
*sur un total de 492 PM*



## POINT SUR LE HAUT DÉBIT

**Objectif atteint : 80 communes concernées  
par la montée en débit**

## ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE FTTH ET LA MED



# PRÉ-RACCORDEMENT

***Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans le département de l'Aisne, des opérations expérimentales de pré-raccordement sont proposées ponctuellement dans certaines communes.***

Si votre commune est concernée, vous serez alors contactés par Mme Barbara LECLERCO, peu avant la fin des travaux de déploiement, afin de vous présenter l'opération de pré-raccordement et les modalités d'inscription.

Le pré-raccordement, tout comme le raccordement réalisé par les fournisseurs d'accès Internet, est pris en charge par l'USEDA et ses membres.

**Les objectifs du pré-raccordement sont :**

- anticiper l'installation de la Prise Terminale Optique (PTO) à l'intérieur du logement.
- lever les problématiques du cheminement en domaines public et privé.
- gagner du temps au niveau de l'activation de la ligne, lors de l'ouverture commerciale.
- résoudre les erreurs ou manque d'adresses avant commercialisation.



## INFOS UTILES :

Deux vidéos explicatives sont disponibles sur notre chaîne Youtube USED A.

Les immeubles, de 4 logements et plus, ne sont pas concernés par le pré-raccordement.

Les bâtiments qui n'auront pas été pré-raccordés avant l'ouverture commerciale pourront être raccordés après souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet et restera gratuit.

Des opérations expérimentales de pré-raccordement après ouverture commerciale sont en cours dans certains territoires du département de l'Aisne.

# DÉLIBÉRATIONS

## BUREAU SYNDICAL DU 16 DÉCEMBRE 2019 :

**Délibération 1 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n° 1 à la convention financière entre la Communauté de communes des Trois Rivières et l'USEDA pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la communauté de communes.

**Délibération 2 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n° 1 à la convention financière entre la Communauté de communes Champagne Picarde et l'USEDA pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la communauté de communes.

**Délibération 3 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n° 1 à la convention financière entre la commune de FRESNES SOUS COUCY et l'USEDA pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la commune.

**Délibération 4 :** Programme EPC 2020.

**Délibération 5 :** Programme EPE 2020.

## BUREAU SYNDICAL DU 8 JANVIER 2020 :

**Délibération 1 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n° 1 à la convention financière entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et l'USEDA pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la communauté d'Agglomération (Périmètre de l'ex-Communauté de communes de SAINT-SIMON).

## BUREAU SYNDICAL DU 7 FÉVRIER 2020 :

**Délibération 1 :** Statut Zone Fibrée.

**Délibération 2 :** Autorisation donnée à Mr le président pour signer la convention entre l'USEDA / ENEDIS et le Syndicat du déploiement de la fibre de l'Oise (SMOTHD), relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT), pour l'établissement et l'exploitation, d'un réseau de communications électroniques.

**Délibération 3 :** Programme EPC Complémentaire 2020 (conformité et radio-commande).

**Délibération 4 :** Programme EPE Complémentaire 2020.

**Délibération 5 :** Programme SILU Complémentaire 2020.

## BUREAU SYNDICAL DU 21 FÉVRIER 2020 :

**Délibération 1 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la commune de Villeneuve St Germain.

## COMITÉ SYNDICAL DU 21 FÉVRIER 2020 :

**Délibération 1 :** Compte Administratif budget principal 2019.

**Délibération 2 :** Compte Administratif budget communications électroniques 2019.

**Délibération 3 :** Compte Administratif budget énergie 2019.

**Délibération 4 :** Affectation des résultats 2019 budget principal.

**Délibération 5 :** Affectation des résultats 2019 budget communications électroniques.

**Délibération 6 :** Affectation des résultats 2019 budget énergie.

**Délibération 7 :** Approbation du compte de gestion du perceuteur budget principal 2019.

**Délibération 8 :** Approbation du compte de gestion du perceuteur budget communications électroniques 2019.

**Délibération 9 :** Approbation du compte de gestion du perceuteur budget énergie 2019.

**Délibération 10 :** Décision modificative n°1 budget énergie.

**Délibération 11 :** Annulation de titres.

**Délibération 12 :** Modifications tarifaires de la Chaufferie bois d'URCEL.

**Délibération 13 :** Indemnité de conseil au Perceuteur de l'USEDA.

**Délibération 14 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour lancer et signer un marché accord-cadre et subséquent dans le cadre du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité dont l'USEDA est le coordonnateur.

**Délibération 15 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n° 1 de l'acte d'engagement du marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage technique, financière et juridique relative à l'aménagement du numérique sur le département de l'Aisne.

**Délibération 16 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour lancer et signer un appel d'offre pour la réalisation des pré-raccordements lors de la commercialisation.

## BUREAU SYNDICAL DU 30 AVRIL 2020 :

**Délibération 1 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention entre l'USEDA et la société OTC FLOW, pour l'obtention et achat de certificats d'économies d'énergies.

## COMITÉ SYNDICAL DU 25 MAI 2020 :

**Délibération 1 :** Budget supplémentaire 2020 PRINCIPAL.

**Délibération 2 :** Budget supplémentaire 2020 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

**Délibération 3 :** Budget supplémentaire 2020 ENERGIE.

**Délibération 4 :** Autorisation (1) donnée à Mr le Président pour contracter un emprunt auprès de la Banque Postale pour le déploiement THD dans le département de l'Aisne. Programme 2020.

# DÉLIBÉRATIONS

**Délibération 5 :** Autorisation (2) donnée à Mr le Président pour contracter un emprunt auprès de la Banque Postale pour le déploiement THD dans le département de l'Aisne. Programme 2020.

**Délibération 6 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France pour le déploiement THD dans le département de l'Aisne. Programme 2020.

**Délibération 7 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole du Nord Est pour le déploiement THD dans le département de l'Aisne. Programme 2020.

**Délibération 8 :** Autorisation donnée à Mr le président pour signer la convention financière entre l'USEDA et le Syndicat du déploiement de la fibre de l'Oise (SMOTHD), pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la commune de MAROLLES.

**Délibération 9 :** Suppression de poste.

**Délibération 10 :** Ouverture de poste.

**Délibération 11 :** Vente d'un véhicule.

**Délibération 12 :** Création d'un poste.

**Délibération 13 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention FSN (Fonds National pour la société numérique) : Volet 2. Et convention portant aux conventions générales et spécifiques : Volet 1.

Dans le cadre du déploiement du très haut débit dans le département de l'Aisne entre la caisse des dépôts et l'USEDA.

## BUREAU SYNDICAL DU 24 JUIN 2020 :

**Délibération 1 :** Programme travaux FACE Enfouissement 2020.

**Délibération 2 :** Programme travaux FACE Renforcement et Extensions 2020.

**Délibération 3 :** Dotation FACE AB Programme Extension.

**Délibération 4 :** Programme de Renforcement.

**Délibération 5 :** Programme travaux FACE Sécurisation fils nus 2020.

**Délibération 6 :** Programme travaux FACE Sécurisation fils nus faible section 2020.

**Délibération 7 :** Programme travaux ATES 2020.

**Délibération 8 :** Programme travaux ATUR 2020.

**Délibération 9 :** Programme travaux RE Art 8 2020.

**Délibération 10 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

## BUREAU SYNDICAL DU 9 JUILLET 2020 :

**Délibération 1 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la commune de OISY.

**Délibération 2 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la commune de SOISSONS.

**Délibération 3 :** Campagne de destruction des transformateurs 2020/2021.

## BUREAU SYNDICAL DU 25 AOÛT 2020 :

**Délibération 1 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la commune de SERGY.

**Délibération 2 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la commune de PREMONTRE.

**Délibération 3 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la commune de CUFFIES.

**Délibération 4 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour le syndicat scolaire de CUFFIES.

**Délibération 5 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la commune de LOUÂTRE

**Délibération 6 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la commune de VIELS MAISON.

**Délibération 7 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention entre l'USEDA et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés par GRDF sur le territoire des communes d'IRON et LA NEUVILLE LES DORENGT.

## COMITÉ SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2020 :

**Délibération 1 :** Election du Président de l'USEDA.

**Délibération 2 :** Détermination du nombre de vice-présidents de l'USEDA.

**Délibération 3 :** Election du 1<sup>er</sup> vice-président de l'USEDA.

**Délibération 4 :** Election du 2<sup>ème</sup> vice-président de l'USEDA.

**Délibération 5 :** Election du 3<sup>ème</sup> vice-président de l'USEDA.

**Délibération 6 :** Election du 4<sup>ème</sup> vice-président de l'USEDA.

# DÉLIBÉRATIONS

**Délibération 7 :** Election du 5<sup>ème</sup> vice-président de l'USEDA.

**Délibération 8 :** Election du 6<sup>ème</sup> vice-président de l'USEDA.

**Délibération 9 :** Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

**Délibération 10 :** Désignation des membres de la CDSP.

**Délibération 11 :** Désignation des membres de l'entente Territoire d'Énergie Picardie.

**Délibération 12 :** Désignation des membres de la commission consultative (loi transition énergétique).

**Délibération 13 :** Désignations des délégués commission des services publics locaux (CCSPL).

**Délibération 14 :** Délégations consenties par le CS à Mr le Président.

**Délibération 15 :** Délégations consenties par le CS au Bureau Collégial.

**Délibération 16 :** Indemnité de fonction du Président de l'USEDA.

**Délibération 17 :** Indemnité de fonction des Vice-Présidents de l'USEDA.

**Délibération 18 :** Remboursement frais de mission.

**Délibération 19 :** Remboursement frais kilométriques élus.

## BUREAU SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020 :

**Délibération 1 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour le syndicat scolaire de CROUY.

## COMITÉ SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2020 :

**Délibération 1 :** Attestation de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

**Délibération 2 :** Décision modificative budget principal.

**Délibération 3 :** Décision modificative budget communications électroniques.

**Délibération 4 :** Annulation de titre budget principal.

**Délibération 5 :** Adhésion de la commune de DANIZY.

**Délibération 6 :** Transfert de la compétence maintenance et exploitation de l'éclairage public pour la commune de LERZY.

**Délibération 7 :** Transfert de la compétence maintenance et exploitation de l'éclairage public pour la commune de MAISSEMY.

**Délibération 8 :** Transfert de la compétence maintenance et exploitation de l'éclairage public pour la commune de PITHON.

**Délibération 9 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n° 3 à la convention de financement du Très Haut Débit entre de Département de l'Aisne et l'USEDA.

**Délibération 10 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention entre la SICAE et l'USEDA.

**Délibération 11 :** Proposition d'achat d'un terrain pour la Chaufferie Bois de Sissonne.

**Délibération 12 :** Autorisation donnée à Mr le Président à lancer et signer un appel d'offres pour le contrôle technique des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

**Délibération 13 :** Création d'un poste.

**Délibération 14 :** Reversement de la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité) par la commune nouvelle de VILLENEUVE sur AISNE.

**Délibération 15 :** Acceptation du transfert à l'USEDA de la totalité de la compétence Eclairage Public sur l'ensemble du territoire de la commune de VILLENEUVE sur AISNE.

## BUREAU SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2020 :

**Délibération 1 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention entre l'USEDA et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés par GRDF sur le territoire des communes de BESME, BOURGUIGNON-SOUS-COUCY, SAINT-AUBIN, SAINT-PAUL-AUX-BOIS et TROLSY-LOIRE .

## BUREAU SYNDICAL DU 3 DÉCEMBRE 2020 :

**Délibération 1 :** Autorisation donnée à Mr le Président de l'USEDA pour signer la convention financière entre la commune d'ANIZY-LE-GRAND et l'USEDA pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la commune.

**Délibération 2 :** Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention entre l'USEDA et la société BIRDZ relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'installation de répéteurs sur les supports de réseaux aériens afin de permettre la mise en place d'un système de télé-relevé.

# LES DÉLÉGUÉS

- 01 Aubenton: **Pierre Didier**
- 02 Béthancourt-en-Vaux: **René Paris** - Jean Farez - Maurice Thuet
- 03 La Capelle: **Régis Vasseur** - Jacques Jopek
- 04 Coucy-le-Château: **Jacques Brycove** - Patrick Caux
- 05 Craonne: **Dominique Chovet**
- 06 Faverolles: **Alexandre de Montesquiou**
- 07 Fère-en-Tardenois: **Bernard Viet**
- 08 Guise: **Patrick Dumon** - Boris Baussart
- 09 Marle: **Daniel Leturque**
- 10 Neufchâtel: **Jean-Marc Le Gouellec**
- 11 Neuilly-saint-Front: **Béatrice Levêque**
- 12 Nord de Laon: **Benoît de Thoré**
- 13 Nord-Est de Saint-Quentin: **Elie Boutroy** - Hugues Legrand
- 14 Sud-Est de Saint-Quentin: **Pascal Bon**
- 15 Sissonne: **Claude Philippot** - Michel Tellier
- 16 Sud de l'Aisne: **Jean-Claude Bereaux** - Jean-Claude Bohain
- 17 Sud de Laon: **Yves de Moliner**
- 18 Vallée de la Crise: **Bruno Toussaint**

- 19 Vailly-sur-Aisne: **Gérard Lainé** - Florent Plaquet
- 20 Vermandois: **Jean-Pierre Locquet** - **Michel Bono**
- 21 Vervinois: **Luc Tavergnier**
- 22 Vic-sur-Aisne: **Tristan Leroux**
- 23 Soissons: **Alain Louvet** - **GINETTE PLATRIER**
- 24 Nord-Ouest de Soissons: **Patrick Dumaire**
- 25 Vallée de la Vesle: **Francis Marlier**
- 26 Vallée de la Marne: **Elisabeth Clobourse** - **Philippe Marchal**
- 27 Laon: **Yves Buffet** - **Sylvie Letot-Durande**
- 28 Saint-Quentin: **Michel Magniez** - Louis Saphores - **Freddy Grzeziczak**
- Conseil Départemental: **Pierre-Jean Verzelen** - Jean-Luc Lanouilh  
**Michel Collet** - **Thomas Dubebout**
- EPCI: **Jean-Paul Coffinet** - **Alain Guillaume** - Hervé Muzart  
**Thibaut Ricada**

# LES TECHNICIENS

## Les techniciens : Électricité et éclairage public



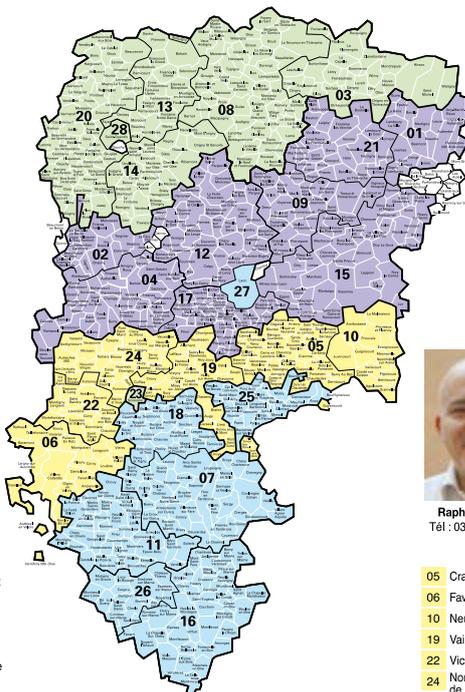
**Emmanuel Beaudouin**  
Tél : 03 23 27 15 94

- 03 La Capelle
- 08 Guise
- 13 Nord-Est de Saint-Quentin
- 14 Sud-Est de Saint-Quentin
- 20 Vermandois
- 23 Soissons
- 28 Saint-Quentin



**Armelle Feil**  
Tél : 03 23 27 15 95

- 01 Aubenton
- 02 Béthancourt-en-Vaux
- 04 Coucy-le-Château
- 09 Marle
- 12 Nord de Laon
- 15 Sissonne
- 17 Sud de Laon
- 21 Vervinois



- 07 Fère-en-Tardenois
- 11 Neuilly-Saint-Front
- 16 Sud de l'Aisne
- 18 Vallée de la Crise
- 25 Vallée de la Vesle
- 26 Vallée de la Marne
- 27 Laon



**Raphaël Carton**  
Tél : 03 23 27 15 89

- 05 Craonne
- 06 Faverolles
- 10 Neufchâtel
- 19 Vailly-sur-Aisne
- 22 Vic-sur-Aisne
- 24 Nord-Ouest de Soissons



## Chargée des pré-raccordements

**Barbara Leclercq**  
Tél : 03 23 27 13 23

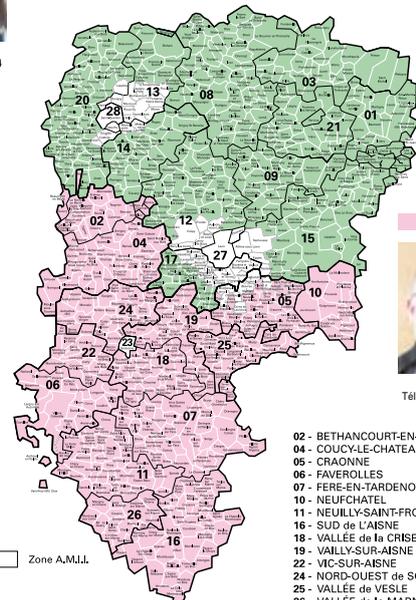
## Les techniciens : Communications électroniques

### Lot N° 1



**Laurie Denoyelle**  
Tél : 03 23 27 13 24

- 01 - AUBENTON
- 03 - LA CAPELLE
- 08 - GUISE
- 09 - MARLE
- 12 - NORD DE LAON
- 13 - NORD-EST DE SAINT-QUENTIN
- 14 - SUD-EST DE SAINT-QUENTIN
- 15 - SISSONNE
- 17 - SUD DE LAON
- 20 - VERMANDOIS
- 21 - VERVINOIS



### Lot N° 2



**Denis Collet**  
Tél : 03 23 27 13 20

- 02 - BETHANCOURT-EN-VAUX
- 04 - COUCY-LE-CHATEAU
- 05 - CRAONNE
- 06 - FAVEROLLES
- 07 - FERÉ-EN-TARDENOIS
- 10 - NEUFCHATEL
- 11 - NEUILLY-SAINT-FRONT
- 16 - SUD DE L' AISNE
- 18 - VALLÉE DE LA CRISE
- 19 - VAILLY-SUR-AISNE
- 22 - VIC-SUR-AISNE
- 24 - NORD-OUEST DE SOISSONS
- 25 - VALLÉE DE VESLE
- 26 - VALLÉE DE LA MARNE

Zone A.M.J.L.





Limé

## SYNDICAT MIXTE OUVERT

ZAC Champ du Roy, Rue Turgot - CS 90666  
02007 LAON CEDEX

Tél. : 03-23-27-15-80 - Fax : 03-23-27-15-81

Courriel : [contact@useda.fr](mailto:contact@useda.fr)

Sites internet : <http://www.useda.fr>

<http://www.raiso02.fr>

 [facebook.com/useda02](https://www.facebook.com/useda02)

 [@useda02000](https://twitter.com/useda02000)

Cet éditorial est publié en vertu  
de la loi d'orientation  
n° 92.125 du 6 février 1992  
relative à l'administration territoriale de la  
République.

Directeur de la publication : Jean-Claude BERAUX  
Comité de rédaction : Lucie MATHIEU  
Conception, composition, photographies et maquette :  
Jessica BONE

Impression : COURRIER DE L'AISNE 126468/20  
I.S.S.N. 1271-6316

Dépôt légal n° 957 - 4<sup>ème</sup> Trimestre 2020